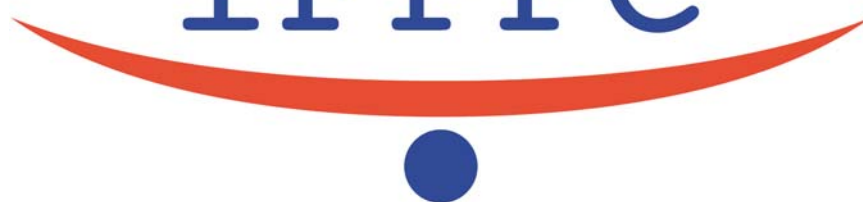


IFPPC



Les professionnels des entreprises en difficulté

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2015

MOT DU PRÉSIDENT	4
AVANT-PROPOS	5
QU'EST-CE QUE L'IFPPC ?	6
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	7
ADHÉSIONS 2015	8
L'ACTIVITÉ SYNDICALE	
La loi Macron et ses décrets	9
Les élections professionnelles	9
La commission Portail 'Creditors services'	10
Représentation de la Profession	10
IFPPC FORMATIONS	11
LES ÉVÉNEMENTS	
10 ^{ème} Entretiens de la Sauvegarde	13
Le créancier et la procédure collective	14
Assemblée générale ordinaire	15
32 ^{ème} Congrès de l'IFPPC à Séville	16
La comptabilité de l'entreprise en difficulté	17
IFPPC CONSULTATIONS	18
LA COMMISSION PARITAIRE DE LA CCN	18
LE COMITÉ PERMANENT DES DILIGENCES	19
PARTENARIATS	20
PUBLICATIONS	21
LE NOUVEAU SITE INTERNET	21
AGENDA 2015	22



La loi n°85-98 du 25 janvier 1985 et l'IFPPC ont 30 ans !

Par Patrick CANET, Président

Le 1er janvier 1986, entrant en vigueur la loi n° 85-98 du 25/01/1985 qui créait une procédure unique de redressement judiciaire ayant pour objectifs de « ... permettre la sauvegarde de l'entreprise, le maintien de l'activité et de l'emploi et l'apurement du passif ». (la loi du 01/03/1984 venait auparavant d'instituer la procédure préventive de règlement amiable, ancêtre délaissé de l'actuelle conciliation).

Trente ans plus tard, les ambitions (V. R. BADINTER, Les ambitions du législateur, in Les innovations de la loi sur le redressement judiciaire des entreprises : RTD com, n° spécial, tome 1, 1986, p.7) ont-elles été validées par la pratique professionnelle et l'évolution du droit ?

Il y a incontestablement pérennité des dispositions trentenaires fondamentales. Les principes demeurent : primauté de l'entreprise et de sa poursuite d'activité par gestion directe pendant une période d'observation, décision de son sort donnée au tribunal au détriment des créanciers (il n'y aura pas retour à la défunte assemblée concordataire). Les institutions judiciaires subsistent : le tribunal de commerce et les juges consulaires hors toute mixité, le ministère public dont les pouvoirs se sont accrus depuis, chacun dans leur rôle l'administrateur judiciaire et le mandataire judiciaire (qui n'est plus mandataire-liquidateur), le représentant des salariés.

Le droit substantiel créé en 1985 reste omniprésent pour nombre de ses aspects innovants : exemple peut-être le plus emblématique la cession d'entreprise qui a cessé d'être un plan de redressement mais reste une cession dérogatoire du droit commun, accompagnée de la cession forcée des contrats qui en sont souvent le moteur indissociable.

Pour autant, la lecture comparée des textes de 1984-1985 et du livre VI du Code de commerce permet d'évoquer de véritables bouleversements. Plaçons nous d'abord du point de vue des créances antérieures. En 1994, les créanciers de bonne naissance obtiennent leur restauration économique. Finie la primauté impérialiste des créances postérieures, vive le « Printemps des sûretés réelles » (M. CABRILLAC et P. PÉTEL, «Le

printemps des sûretés réelles» juin 1994, D1994, Chron. p 243) qui reprennent leur rang utile sur le prix des biens gagés. Vive l'innovant transfert forcé des échéances financières mises à la charge du cessionnaire du plan de cession. En 2005, les créanciers retrouvent un droit de regard direct : peut-être par l'extension des pouvoirs des contrôleurs (la pratique jugera à long terme de leur réelle efficacité) ; sûrement par la création des comités de créanciers. En 2005 toujours, l'abrogation de la règle de l'extinction des créances non déclarées met fin à une sanction procédurale infligée pendant 20 ans aux créanciers antérieurs.

Admirons ensuite la créativité procédurale du législateur qui semble inextinguible : de deux procédures originelles, le redressement judiciaire et le règlement amiable, nous aboutissons en 2016 à une multiplicité d'outils mis à la disposition du chef d'entreprise : mandat ad hoc, conciliation, sauvegarde, sauvegarde accélérée, SFA, redressement judiciaire, liquidation judiciaire, liquidation judiciaire simplifiée, rétablissement professionnel.

Que retenir d'essentiel ? L'anticipation semble être le maître mot. Un droit de la prévention a progressivement éclos des pratiques prétoriennes puis des réformes successives.

La création de la sauvegarde, véritable procédure collective anticipée, est l'héritière de l'ancienne suspension provisoire des poursuites (ordonnance n° 67-820 du 23/09/1967 abrogée à tort en 1985).

"Trente ans après, la loi n° 85-98 qui se voulait de rupture et laisser une marque indélébile, fait place à un droit protéiforme et complexe issu tant de la restauration de règles anciennes que de la création d'outils innovants."

L'IFPPC reste donc dans ce contexte plus que jamais indispensable à l'accompagnement des praticiens mais aussi pour être force de proposition aux plus hauts niveaux.



Le rapport d'activité 2015 de l'Institut

Par François LEGRAND, Président 2014-2016

L'IFPPC comme beaucoup d'acteurs économiques et sociaux, a vécu ces derniers mois une période de mutation.

Fin du partenariat avec la Caisse des dépôts oblige, l'IFPPC doit faire sien le principe élémentaire de gestion : «Le flux sortant doit toujours être inférieur au flux rentrant».

Le secrétariat général de l'Institut a été renouvelé avec succès avec le recrutement d'Auréliano BOCCASILE auquel il a été échu la difficile mission de succéder à Dominique MÉLÈS.

Le conseil d'administration de l'IFPPC, au cours du mandat où il m'a été imparti la présidence, s'est longuement interrogé sur le statut de l'Institut, « maison commune », syndicat ou un peu des deux ? **La période de turbulences législatives que nous avons vécue nous a rappelé l'indispensable rôle syndical** afin d'être entendu auprès de nos interlocuteurs notamment auprès des Ministères et du Parlement mais aussi pour être un acteur actif dans les négociations au sein de la commission mixte paritaire en charge de la convention collective des AJMJ.

L'exemple le plus criant de ce rôle syndical a été l'appel à la grève, une première dans nos professions, pour manifester notre mécontentement sur les premiers projets de réforme des professions réglementées.

L'Institut a également mis en place une procédure pour arrêter le choix de ses représentants au sein du Conseil National des Administrateurs Judiciaires et des Mandataires Judiciaires.

Cette procédure qui a pris la forme d'une 'primaire', bien entendu perfectible, basée sur l'audition des candidats, a constitué une innovation en assurant une transparence qui a été appréciée des professionnels.

Que les nombreux confrères qui ont assuré un soutien aux listes IFPPC soient très sincèrement remerciés. L'IFPPC est ainsi largement représenté au sein du CNAJMJ et ses représentants défendront les positions de l'Institut.

L'IFPPC compte parmi ses membres environ 90 % des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires, plus de 300 membres correspondants et plus de 60 collaborateurs/stagiaires d'AJMJ. Ainsi, l'Institut, avec environ 750 membres, représente bien les professionnels des entreprises en difficultés avec des formations et des colloques dont le succès ne se dément pas, certaines manifestations comme les Entretiens de la sauvegarde attirant jusqu'à 800 participants.

Les services proposés via un nouveau site internet moderne et performant permettent aux professionnels d'apporter les réponses adéquates à leurs interlocuteurs, via notamment les consultations juridiques, le recueil des diligences à jour des réformes, le dictionnaire des

entreprises en difficultés avec sa livraison en début d'année 2016, véritable succès de librairie, et l'accès aux travaux sur les réformes en cours avec les propositions défendues par l'Institut.

Les réformes en cours et à venir seront déterminantes pour les professionnels AJMJ.

L'accès aux professions et la réforme du tarif inquiètent légitimement les professionnels.

Une autre réforme sera à appréhender dont l'importance ne peut être négligée, il s'agit de l'inter-professionnalité qui engendrera une mutation très forte de nos modalités d'exercices si le projet actuel n'était pas modifié.

Il est particulièrement surprenant que le législateur ne prévoit qu'une seule exception à l'application du texte qui concernerait les commissaires aux comptes alors même que le mandat de justice est basé sur l'absence de conflit d'intérêts... Le combat continue et n'est pas prêt de s'arrêter !

L'IFPPC analyse le droit existant, en optimise son application et entend être force de propositions.

Il est une réalité prégnante que les procédures collectives le sont de moins en moins. Une catégorie grandissante de créanciers échappent à la procédure avec pour dernier exemple en date le créancier inscrit sur la résidence principale du débiteur personne physique. Mais en dehors de ce constat, la réalité est que l'on glisse doucement d'un droit imposé, de dispositions d'ordre public auxquels on ne peut déroger, à un droit négocié, négociation avec une ou plusieurs catégories de créanciers.

Dans ce contexte nouveau, l'intervention de professionnels qualifiés, dotés de compétences juridiques et financières, pragmatiques, représentatifs, efficaces... et indéfectiblement indépendants va prendre tout son sens.

Replaçons le professionnel au centre des décisions.

“ Mutations des professions, mutation du droit des entreprises en difficulté, telle est la réalité de la période que nous connaissons et au cours de laquelle l'IFPPC a un rôle prépondérant à jouer.”

Je vous remercie de la confiance que vous m'avez accordée ainsi qu'aux membres du Conseil d'administration au cours de ces deux années de mandats, certes agitées mais qui ont permis à l'IFPPC de démontrer toute sa légitimité en défendant une optimisation du droit des entreprises en difficultés au service des entreprises, de leurs dirigeants, de leurs salariés et des créanciers et ce, avec des professionnels de grande qualité.

Qu'est-ce que l'IFPPC ?

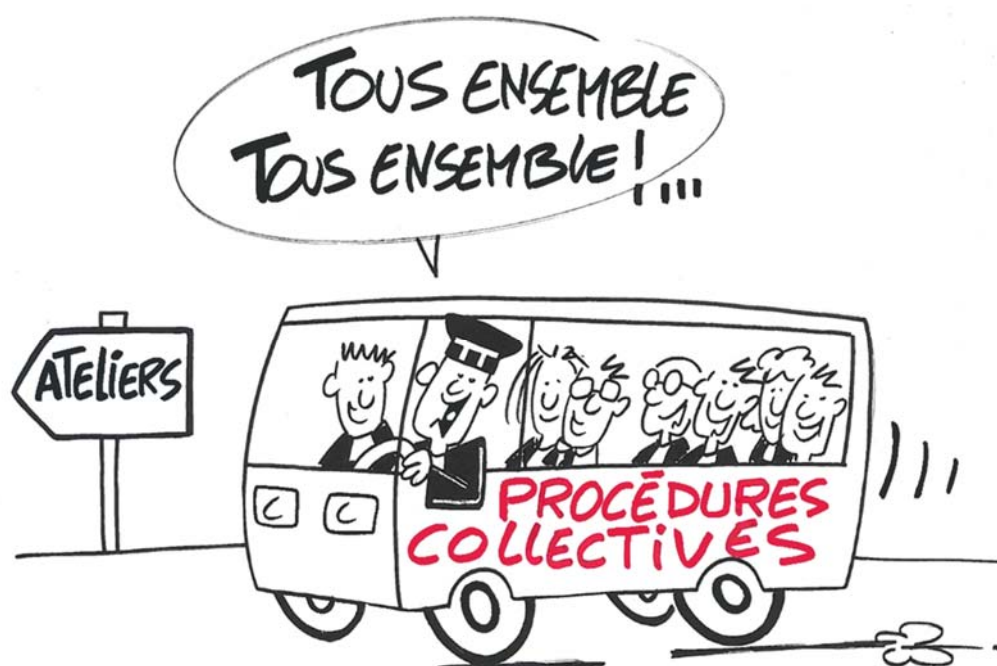
Une référence historique pour les professionnels des entreprises en difficulté

Créé en 1985, l'Institut Français des Praticiens des Procédures Collective (IFPPC) est une association loi 1901 qui a la particularité d'être une structure interprofessionnelle. Il rassemble l'ensemble des professionnels de la prévention et du traitement des entreprises en difficulté (administrateur judiciaire, mandataire judiciaire, avocat, expert-comptable, commissaire aux comptes, assureur, banquier, directeur juridique d'entreprise, consultant des cabinets de restructuring, professeur de droit, informaticien,...).

L'Institut compte près de 750 adhérents répartis en 11 Compagnies régionales sur toute la France. Ces professionnels apportent une importante plus-value dans l'économie nationale à travers leur accompagnement des entreprises et entrepreneurs en difficulté.

Les objectifs de l'Institut :

- L'étude et la défense des droits professionnels de ses membres et de leurs intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels
- la formation continue des quelques 420 professionnels et de leur près de 3 000 salariés, tant au niveau nationale que régional.
- L'entretien et le renforcement des liens de confraternité entre ses membres, spécialement en leur fournissant aide et assistance
- Permettre l'accès à une information permanente et de qualité, sous différentes formes, sur tous les aspects touchant au quotidien des professions.
- L'amélioration et l'unification des pratiques professionnelles, notamment grâce aux recommandations de son Comité permanent des diligences, et par la promotion de réformes législatives et réglementaires adéquates auprès des pouvoirs publics locaux et nationaux, ou encore la publication de revues ou d'articles.
- Proposer un service de Consultations juridiques spécialisées rendues par des universitaires de référence.
- Représenter, en tant que syndicat d'employeurs, les professionnels au sein de la Commission paritaire de la Convention collective applicable aux salariés des Etudes d'AJ-MJ
- Organiser tous colloques, rencontres ou congrès régionaux ou nationaux traitant des entreprises en difficulté et ses parties prenantes.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



PRÉSIDENT
François LEGRAND
Mandataire judiciaire



VICE-PRÉSIDENT
Vincent ROUSSEAU
Administrateur judiciaire



VICE-PRÉSIDENT
Patrick CANET
Mandataire judiciaire



TRÉSORIER
Jean-Pierre ABBADIE
Mandataire judiciaire



SECRÉTAIRE
François-Charles DESPRAT
Mandataire judiciaire



RAPPORTEUR
Nathalie GUYOMARD
Administrateur judiciaire

MEMBRES

- Christophe BIDAN, Administrateur judiciaire
- Sébastien DEPREUX, Mandataire judiciaire
- Marie DUBOIS-PEROTTI, Mandataire judiciaire

REPRÉSENTANT DES STAGIAIRES

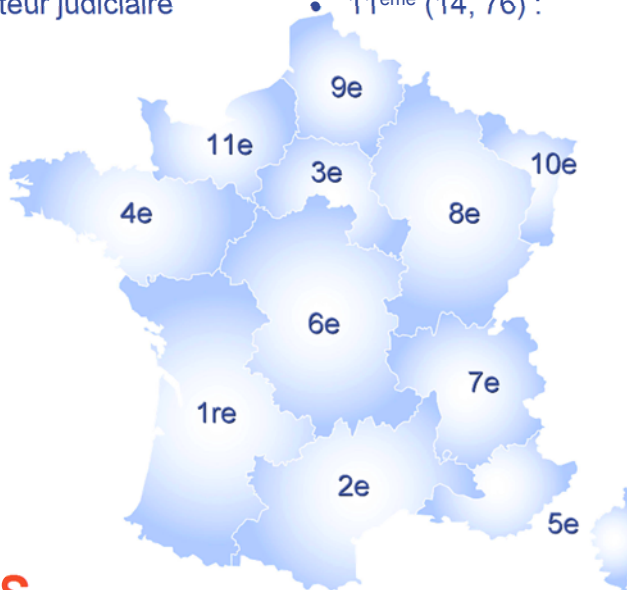
- Serge PREVILLE, puis Jérôme DE CHANAUD (01/10/2015), Collaborateurs stagiaires administrateur judiciaire

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

- Thierry MONTERAN, Avocat associé
- Carine GUYETANT, Expert-comptable/CAC

PRÉSIDENTS DE COMPAGNIES RÉGIONALES

- 1^{ère} (47, 33, 64, 86) : Jean-Pierre ABBADIE, Mandataire judiciaire
- 2^{ème} (34, 30, 31) : Christine DAUVERCHAIN, Mandataire judiciaire
- 3^{ème} (75, 78, DOM) : Denis HAZANE, Mandataire judiciaire
- 4^{ème} (49, 35) : Cécile JOUIN, Mandataire judiciaire
- 5^{ème} (13, 20) : Anne LAGEAT, Mandataire judiciaire
- 6^{ème} (18, 87, 45, 63) : Jean-Paul JOUSSET, Mandataire judiciaire
- 7^{ème} (73, 38, 69) : Philippe SERRANO, Mandataire judiciaire
- 8^{ème} (25, 21, 54, 51) : Vincent SUTY, Administrateur judiciaire
- 9^{ème} (80, 62) : Emmanuel MALFAISAN, Mandataire judiciaire
- 10^{ème} (68, 57) : Jean-Denis MAUHIN, Mandataire judiciaire
- 11^{ème} (14, 76) : Eugène BEILLARD, Administrateur judiciaire



LES CHIFFRES

- 7** Réunions du Conseil d'administration
1 Réunion à distance

Les conditions d'adhésion à l'IFPPC

Pour devenir Membre de l'IFPPC, il convient de :

- se porter candidat,
- s'engager à respecter les statuts de l'Institut, dont ses règles d'éthique,
- payer la cotisation annuelle :
 - 840 €, professionnels (AJ-MJ)
 - 500 €, associés-correspondants** (avocat, universitaire, expert, conseil, banquier,...)
 - 300 €, associés-honoraires (retraité)
 - 80 €, associés-collaborateurs AJ-MJ.

* Cotisation ramenée à 470 € à partir du second adhérent d'une même société, et réduite à 300 €, la 1ère année d'exercice de l'AJ-MJ, 400 € la 2ème année.

** Soumis à autorisation préalable du Conseil d'administration.

LES CHIFFRES

717 Adhérents

281	Mandataires judiciaires	} 364 Mandataires de justice
83	Administrateurs judiciaires	
282	Associés correspondants	
64	Associés collaborateurs AJ-MJ	
7	Associés honoraires	

Adhésions par Compagnie régionale

1ère Compagnie régionale

30 Mandataires de justice
21 Associés correspondants

2ème Compagnie régionale

41 Mandataires de justice
4 Associés correspondants

3ème Compagnie régionale

79 Mandataires de justice
144 Associés correspondants

4ème Compagnie régionale

34 Mandataires de justice
21 Associés correspondants

5ème Compagnie régionale

32 Mandataires de justice
15 Associés correspondants

6ème Compagnie régionale

18 Mandataires de justice
11 Associés correspondants

7ème Compagnie régionale

30 Mandataires de justice
32 Associés correspondants

8ème Compagnie régionale

31 Mandataires de justice
12 Associés correspondants

9ème Compagnie régionale

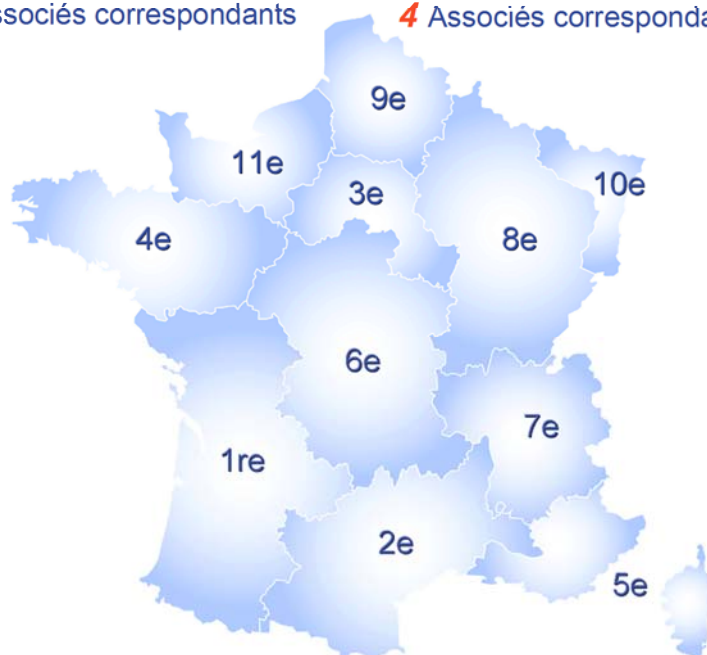
27 Mandataires de justice
12 Associés correspondants

10ème Compagnie régionale

24 Mandataires de justice
8 Associés correspondants

11ème Compagnie régionale

18 Mandataires de justice
4 Associés correspondants



La loi Macron et ses décrets

Durant toute l'année 2015, l'IFPPC n'a cessé de se mobiliser pour faire évoluer le texte de la loi Macron, puis des décrets et arrêtés s'y rapportant.

L'Institut a pour ce faire produit d'importantes contributions défendues auprès de La Chancellerie et des parlementaires, également par l'intermédiaire des Présidents de compagnies régionales.

Ce travail a été conduit dans un dialogue permanent avec les autres syndicats professionnels et le CNAJMJ.

L'IFPPC a ainsi rappelé à tous ces interlocuteurs l'impérieuse nécessité de garantir l'indépendance et la qualité du mandat de justice dans l'intérêt des chefs d'entreprises, des salariés et des créanciers.

Outre des échanges permanents sur ce dossier, l'IFPPC a notamment :

- Transmis plusieurs courriers aux parlementaires,
- Participer à plusieurs auditions et réunions,
- Créer des groupes de réflexion pour produire des propositions,
- Rédiger plusieurs contributions (Disponibles sur www.ifppc.fr),
- Transmis un mémoire au Conseil Constitutionnel.

LES CHIFFRES

3 Auditions parlementaires

3 Contributions écrites sur l'accès à la profession, le statut et le tarif

4 Réunions avec la DACS

Les élections professionnelles

La Commission Nationale d'Inscription et de Discipline AJ-MJ

Pour cause de réforme, cette année a connu deux élections des représentants AJ-MJ au sein de la CNID. Par deux fois, le Conseil d'administration de l'IFPPC a donc soutenu les candidats AJ et MJ ayant sollicité l'agrément de leur candidature.

La Caisse de garantie

Il n'y a pas eu de renouvellement des élus de la Caisse de garantie cette année.

Les représentants de l'IFPPC ont continué à œuvrer pour la bonne gestion de la solidarité entre la profession.

Le Conseil National des Administrateurs et Mandataires Judiciaires

Pour la première fois cette année, en application de ses statuts modifiés en 2014, l'IFPPC a mis en place un système de primaire afin de désigner les candidats de la liste IFPPC pour le collège des mandataires judiciaires.

Pour le collège des administrateurs judiciaires, le Conseil d'administration de l'IFPPC a choisi de faire liste commune avec l'ASPAJ, dont la moitié des candidats présents sur la liste sont également membres de l'IFPPC.

Après un mois d'une intense campagne électorale qui a vu s'opposer 4 listes différentes pour le collège des mandataires judiciaires, les résultats sont les suivants :

Collège Administrateurs judiciaires	Collège Mandataires judiciaires
98 votants 11 nuls 3 blancs 84 exprimés	275 votants 18 nuls 257 exprimés
ASPAJ : 84 voix - 8 élus	IFPPC : 142 voix - 5 élus
	M. ANDRE : 52 voix - 2 élus
	J. SOHM : 39 voix - 1 élu
	UDDEM : 24 voix - 0 élu

La commission Portail 'Creditors services'

Au vu des premiers retours sur la mise en place du portail électronique, le CA de l'IFPPC a créé une commission ad hoc composée de :

- 6 professionnels,
- 4 collaborateurs,
- les prestataires informatiques,
- chargée de produire un rapport diagnostic sur les premiers pas du portail qui sera communiqué au CNAJMJ.

Cette commission a pour objectif, dans une démarche constructive et de dialogue, en lien avec les professionnels, les SSII et le CNAJMJ, d'apporter des améliorations et être force de propositions pour le développement d'un Portail 'Creditor Services' efficient, en toute transparence, dans l'intérêt des professionnels, des débiteurs et des créanciers.

Elle s'est réunie pour la première fois en décembre 2015 et a par ailleurs diffusé un questionnaire afin d'évaluer l'utilisation faite par les professionnels du portail depuis sa mise en ligne.

Représentation de la Profession

L'Union nationale des professions libérales



L'Union nationale des professions libérales (UNAPL) est une organisation patronale représentative créée en 1977. Elle fédère 67 organisations syndicales des professions de la Santé, du Droit, du Cadre de vie et technique et est présente dans les régions via les UNAPL régionales.

L'IFPPC représente les administrateurs et mandataires judiciaires au sein de l'UNAPL et fait ainsi prévaloir leurs problématiques au sein de la grande famille des professions libérales.

L'IFPPC participe également aux événements de l'UNAPL : Congrès, Assemblées générales, Journées européennes, etc...

Droit européen de l'insolvabilité



L'AMF a créé, avec la Banque de France, le Haut Comité Juridique de la Place Financière de Paris composé d'experts reconnus et indépendants, il doit permettre d'anticiper les évolutions internationales et de préciser les positions juridiques de la place financière de Paris.

L'IFPPC a été entendu par le HCJP qui s'est vu confié le soin de faire des propositions aux pouvoirs publics français en vue de répondre à la Commission Européenne qui a souhaité, notamment dans son Plan d'Action pour un marché unique des capitaux (CMU), que les Etats suggèrent des voies de rapprochement du droit de fond des défaillances d'entreprises en Europe.

AGS - Le Régime de Garantie des Salaires



L'IFPPC maintient des liens permanents avec la délégation Unédic-AGS afin de faire remonter les questions ou les problématiques soulevées par les professionnels.

L'IFPPC, centre de formations des professionnels des entreprises en difficulté et de leurs collaborateurs.

Face à la difficulté pour trouver des offres de formations juridiques adaptées aux besoins des salariés des Etudes adhérentes, l'IFPPC a choisi en 2006 de devenir organisme de formation déclaré en Préfecture sous le numéro 11754116575.

Ainsi, l'IFPPC déploie depuis 10 ans, dans ses 11 compagnies régionales, une large offre de formation dans le domaine du Droit des entreprises en difficulté ainsi que sur l'analyse comptable et financière.

Ces formations « cœur de métier » sont délivrées par module sous forme présentiel d'une durée de 7 heures et composé d'un maximum de 20 participants depuis le 1^{er} juillet 2015

Nos intervenants sont des Universitaires de renom, des Professionnels du droit, aguerris des procédures collectives, répondant aux critères d'excellence qu'exige l'IFPPC.

Chaque année sont organisées des formations « Prépa » pour les salariés désireux de se présenter à l'examen d'accès au stage d'administrateur judiciaire et mandataire judiciaire.

Formations des salariés dispensées en 2015

Faire parler la comptabilité et les comptes annuels

Par Jean CAZABAN, Expert-comptable

Date	Ville	Participants
5 mars	Mont-de-Marsan	19
6 mars	Saint-Jean-d'Angély	8
26 mars	Challes-les-Eaux	29
21 mai	Paris	10
11 juin	Trouville	16
15 oct.	Montpellier	12
25 nov.	Nancy	8

Les subtilités dans les procédures de licenciement

Économique, par François BOUTELOUP

Date	Ville	Participants
19 mars	Toulouse	28

Les contrats et le droit des entreprises en difficultés

Par Pascal RUBBELIN, Maître de conférences

Date	Ville	Participants
9 avril	Orléans	21

Les cessions de gré à gré

Par Julien THÉRON Professeur des universités

Date	Ville	Participants
4 juin	Bordeaux	16
5 juin	Rocheport	19
10 juin	Pau	11

Le bail commercial

Par Fabien KENDERIAN, Maître de conférences

Date	Ville	Participants
5 juin	Rennes	29

Revendications – restitutions

Par Maud LAROCHE, Professeur à l'Université de Rouen

Date	Ville	Participants
5 juin	Gosnay	17

Les nouvelles déclarations de dettes et de créances

Par Gérard JAZOTTES, Professeur des universités

Date	Ville	Participants
11 juin	Molsheim	24
15 oct.	Paris	23
25 nov.	Pau	13
26 nov.	Bordeaux	19
27 nov.	Rocheport	22
3 déc.	Carcassonne	17
10 déc.	Vitrolles	19

Aspects procéduraux des procédures collectives : voies d'exécution

par Olivier STAES, Professeur des universités

Date	Ville	Participants
6 oct.	Nancy	17
8 oct.	Challes-Les-Eaux	20

Droit de la construction et procédures collectives

Par Corinne SAINT ALARY HOUIN, Agrégée des facultés de droit

Date	Ville	Participants
19 nov.	Molsheim	12

Droit des assurances et procédures collectives

Par Didier KRAJESKI Professeur à l'Université de Toulouse

Date	Ville	Participants
4 déc.	Rennes	14

Cession d'entreprise par Marie-Hélène MONSERIE-BON, Professeur à l'Université de Toulouse

Date	Ville	Participants
4 déc.	GOSNAY	13

Préparation de l'examen d'accès au stage AJ-MJ

L'IFPPC propose chaque année un cycle de formation dédié à la préparation de l'examen d'accès au stage AJ-MJ. En 2015, 18 personnes souhaitant se présenter à cet examen ont suivi ce cycle.

Gestion financière, contrôle de gestion et comptabilité : 21 heures du 27 au 29 avril
Lionel ESCAFFRE, *Professeur des Universités, Commissaire aux comptes*

Droit National des procédures collectives :
7 heures le 30 avril
Pierre-Michel LE CORRE, *Professeur agrégé à la Faculté de droit de Nice*

Méthodologie à l'examen : 7 heures le 10 juillet
Julien THÉRON, *Professeur des universités*

Droit social : 7 heures le 8 septembre
Nabil KEROUAZ, *Avocat*

Droit européen et international des procédures collectives :
7 heures le 9 septembre
Michel MENJUCQ, *Professeur des Universités Paris 1-Panthéon-Sorbonne*

Voies d'exécution : 7 heures le 5 octobre
Olivier STAES, *Professeur des universités Toulouse*

Formations des Professionnels

L'année 2015 a été l'occasion de tester un nouveau modèle de journée de formation à destination des professionnels AJMJ et des Associés correspondants.

Le vendredi 16 Octobre 2015, Jean-Pierre ABBADIE, Président de la 1^{ère} Compagnie de l'IFPPC a proposé à ANGLET où 90 participants se sont déplacés une formation sur :

«Le patrimoine du chef d'entreprise à l'épreuve du droit des entreprises en difficulté»
sous la direction scientifique du Professeur Pierre-Michel LE CORRE et de François LEGRAND, Mandataire judiciaire, Président de l'IFPPC.



Le jeudi 22 Octobre 2015, Jean-Paul JOUSSET, Président de la 6^{ème} Compagnie de l'IFPPC a de son côté proposé à ROYAT, pour près de 60 participants une formation ayant pour thème :

«Les répartitions et clôtures»
sous la direction scientifique du Professeur Pierre-Michel LE CORRE et de François LEGRAND, Mandataire judiciaire, Président de l'IFPPC, Commissaires du Colloque.



LES CHIFFRES

37 Journées de formation organisées
705 Participants

Les 10^{ème} Entretiens de la Sauvegarde – 26 janvier

Le 26 janvier 2015, la 10^{ème} édition des Entretiens de la sauvegarde s'est déroulée à la Maison de la Chimie à Paris. Devenu un rendez-vous incontournable, cette 10^{ème} édition a réuni près de 800 participants sous la Présidence de Monsieur Raymond Espel, Président de la Chambre Commerciale, Financière et Économique de la Cour de cassation, et sous la direction scientifique de Thierry MONTERAN et Stéphane GORRIAS.



Le programme et les intervenants

9h00

- Ouverture des travaux par Thierry Montéran et Stéphane Gorrias

9h10

- Discours de **Madame Christiane Taubira, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux**¹
- Intervention de **Monsieur Emmanuel Macron, Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique**²

I / L'invité

Xavier Beulin, président de la FNSEA

II / Tables rondes

1/ Mandat de justice

- ▶ Indépendance, impartialité et faculté de choix – L'évolution de la notion de mandat
Patrick Rossi – Natalie Fricero – François Legrand – Xavier Huertas – Yves Lelièvre

2/ La prise en compte des aspects psychologiques :

- ▶ du chef d'entreprise
Marc Binné – Nathalie Guyomard
- ▶ des salariés
Philippe Froehlich – Christine Gailhbaud – Thierry Lepaon, Secrétaire Général de la CGT
- ▶ Témoignage en images : Jean Lecourieux-Bory

3/ Obligations environnementales et procédures impécunieuses

- ▶ Les actifs invendables – Cas pratique
Rémi Steiner – Denis Hazane – Jean-Nicolas Clément – Eric Etienne-Martin

4/ Les premières applications de l'ordonnance du 12 mars 2014, Les premières difficultés

- ▶ Présentation des thèmes d'application concrète de l'après-midi
Franck Gentin – Marie Dubois – Philippe Roussel-Galle – Aurélia Perdereau

5/ L'invité surprise :

- ▶ Du diagnostic aux remèdes !

14h30

III / Ateliers

1/ Aspects pratiques de l'ordonnance

- ▶ Le rétablissement professionnel après enquête, avantages/inconvénients choix de la procédure
- ▶ La clôture des procédures – Modèles d'actes

Sébastien Depreux – Jocelyne Vallansan – Patrick Canet

2/ Aspects pratiques de l'ordonnance

- ▶ La prévention
- ▶ Le privilège de la conciliation – le prépa cession en conciliation
- ▶ La présentation du plan par des tiers en conciliation, en sauvegarde
- ▶ La sauvegarde accélérée

Vincent Rousseau – Philippe Pétel – Christophe Delattre – Charles-Henri Carboni

3/ Aspects pratiques de l'ordonnance

- ▶ Déclaration de créance et vérification des créances
Pierre-Michel Le Corre – Antoine Diesbecq – Armelle Charroux – Nicolas Flesch

4/ Le point sur la jurisprudence 2013-2014

Jean-Pierre Rémerly – Laurence-Caroline Henry

5/ L'administration provisoire

- ▶ Nomination, étendue et limite des pouvoirs de l'administrateur provisoire
- ▶ Rémunération de l'administrateur provisoire
- ▶ Le mandat civil - Mission de représentation
- ▶ Les problèmes pratiques – Les droits des associés

Béatrice Dunogué-Gaffié – Florence Tulier – François-Xavier Lucas – Georges Teboul

17h30

- Fin des travaux

LES CHIFFRES

784 Participants

165 Mandataires de justice

163 Collaborateurs de mandataires de justice

187 Avocats

91 Juges consulaires

178 Autres professions (Consultants, CAC, banques, assurances,...)

44 Intervenants

Le créancier et la procédure collective – 12 mars

Sous la direction scientifique du Professeur Pierre-Michel LE CORRE, Commissaire du Colloque, et de François LEGRAND, Mandataire judiciaire, Président de l'IFPPC. Ce colloque a permis de faire un état des lieux une année après la ratification de l'ordonnance du 12 mars 2014. 239 personnes étaient présentes à l'espace Eurosites–Georges V.



Le programme et les intervenants

I / LA PRÉSERVATION DES DROITS DES CRÉANCIERS FACE À LA PROCÉDURE COLLECTIVE

- **Le créancier soumis à la discipline collective**

Pierre-Michel LE CORRE, *Professeur à l'Université de Nice*

- **Le créancier émancipé de la discipline collective ou comment bénéficier d'un paiement en dehors des règles traditionnelles de la procédure collective**

Françoise PEROCHON, *Professeur à la Faculté de droit de Montpellier*

Philippe ROUSSEL-GALLE, *Professeur à l'Université de Paris Descartes*

II / LE PAIEMENT DES CRÉANCES DANS LA PROCÉDURE COLLECTIVE

- **Le créancier et les plans**

François-Xavier LUCAS, *Professeur à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne*

- **Le créancier et la liquidation judiciaire**

Philippe PETEL, *Professeur à l'Université de Montpellier*

François LEGRAND, *Mandataire judiciaire, Président de l'IFPPC*

LES CHIFFRES

239 *Participants*

59 *Mandataires de justice*

82 *Collaborateurs de mandataires de justice*

35 *Avocats*

44 *Autres professions (Consultants, CAC, banques, assurances,...)*

19 *Intervenants*

Assemblée générale ordinaire – 26 mars

Le 26 mars 2015 se tenait l'Assemblée Générale Ordinaire de mi-mandat de l'IFPPC à l'Hôtel Pullman Paris Tour Eiffel.

Celle-ci avait une saveur toute particulière, puisqu'il s'agissait de la dernière pour Dominique MELES, secrétaire général de l'IFPPC depuis 1998.

Près de 170 personnes ont fait le déplacement pour cet événement, chiffre remarquable pour une AG de l'IFPPC.



Le programme et les intervenants

9h00 : ASSEMBLEE GENERALE DE L'IFPPC

12h00 : DEJEUNER EN L'HONNEUR DE DOMINIQUE MELES

14h30 : FORMATION

« L'Evolution des procédures collectives de 1998 à nos jours »

Philippe PETEL, Professeur à la Faculté de Droit de Montpellier

ou « L'Evolution des procédures collectives sous l'ère Dominique MELES »



LES CHIFFRES

170 Participants

11 Cadeaux offerts par les 11 Compagnies régionales à Dominique MELES pour son départ en retraite

Comme chaque année, les adhérents de l'IFPPC se sont retrouvés pour leur Congrès qui s'est tenu cette fois-ci à Séville. L'objectif de l'événement : se rencontrer, faire le point sur l'actualité juridique et échanger entre professionnels des entreprises en difficulté.

La journée du vendredi a notamment été dédiée à un colloque ayant pour thème «*La loi MACRON et le droit des entreprises en difficultés*», sous la direction scientifique du Professeur Pierre-Michel LE CORRE, et avec la participation du Professeur Philippe ROUSSEL GALLE.



Le programme et les intervenants

Introduction sur la loi MACRON

Par Philippe ROUSSEL GALLE, *Professeur de droit privé à l'Université Paris Descartes*

I LES PROCÉDURES

A La spécialisation des tribunaux de commerce pour connaître de certaines procédures

Philippe ROUSSEL GALLE

B Le sauvetage de l'entreprise

- La modification du capital social dans les plans de redressement

Philippe ROUSSEL GALLE

Vincent LABIS, *Administrateur judiciaire*

- La modification du régime du gage

Pierre-Michel LE CORRE, *Professeur agrégé à l'Université de Nice Sophia Antipolis*

C Le gage commun

- Le recouvrement des petites créances
- L'insaisissabilité légale de la résidence principale

Pierre-Michel LE CORRE

Denis HAZANE, *Mandataire judiciaire*

D Les nouveaux avis du parquet

Christophe DELATTRE, *Vice Procureur de la République près le TGI de Valenciennes*

Sébastien DEPREUX, *Mandataire judiciaire*

E L'interdiction de gérer pour non déclaration volontaire de l'état de cessation des paiements dans le délai légal

Christophe DELATTRE

Cécile JOUIN, *Mandataire judiciaire*

II LES PROFESSIONNELS

A Le statut des professionnels

- L'accès à la profession

Philippe ROUSSEL GALLE

Pierre-Michel LE CORRE

- L'exercice de la profession en tant que salarié

Vincent ROUSSEAU, *Administrateur judiciaire*

- L'exercice de la profession en société

- Le tarif

François LEGRAND, *Mandataire judiciaire*

Vincent ROUSSEAU, *Administrateur judiciaire*

B La désignation des professionnels

- Les co-désignations

- La possible désignation des huissiers

Pierre-Michel LE CORRE

Patrick CANET, *Mandataire judiciaire*

LES CHIFFRES

240 Participants

162 Mandataires de justice

78 Associés correspondants

La comptabilité de l'entreprise en difficulté – 7 décembre

Plus de 200 professionnels du droit et du chiffre se sont réunis afin d'échanger et partager leurs expériences sur le traitement comptable de l'entreprise en difficulté.

Les nombreux participants et la qualité de leurs interventions permettront sans aucun doute d'améliorer les synergies de travail entre Experts-comptables, Commissaires aux comptes et Mandataires de justice, dans l'intérêt de l'entreprise en difficulté.



Le programme et les intervenants

Introduction :

Philippe PETEL, Professeur à la Faculté de Droit de Montpellier, directeur scientifique du colloque

I. Les relations entre les hommes du chiffre et du droit dans la détection des difficultés et la recherche d'une solution

A. La détection des difficultés

- Les outils à la disposition des Experts-comptables
- La mise en œuvre de la procédure d'alerte

Lionel ESCAFFRE, Professeur, CAC

B. La recherche d'une solution

- Mandat ad hoc et conciliation, la complémentarité des actions entre AJMJ et EC

Christophe THEVENOT, Administrateur judiciaire

Guy ELMALEK, Président de chambre au TC de Paris

Pascal LE DALLIC, Directeur d'exploitation, Banque THEMIS

- CIRI et CCSF

Jean Louis ABALAIN, Administrateur des Finances Publiques

Vincent ROUSSEAU, Administrateur judiciaire

- La comptabilité de la période d'observation

Nathalie GUYOMARD, Administratrice judiciaire

Sébastien DEPREUX, Mandataire judiciaire

Lionel ESCAFFRE, Professeur, CAC

II. Les relations entre les hommes du chiffre et du droit dans la procédure collective

Intervention de M. Philippe Arraou, Président du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables

A. Le plan de sauvegarde et de redressement

- La mise en place du plan de sauvegarde et de continuation

Eric-Etienne MARTIN et Patrick PRIGENT, Administrateurs judiciaires

Benoît DESTERACT, Directeur général, Banque THEMIS

B. Le plan de cession

- Le traitement comptable de la reprise d'entreprise pour le cédant et cessionnaire

Lionel ESCAFFRE, Professeur, CAC

C. La liquidation judiciaire

- Obligations comptables et liquidation judiciaire
- Détection des éventuelles fraudes à partir de la comptabilité

Guillaume REQUIN, Associé PwC

Denis HAZANE, Mandataire judiciaire

LES CHIFFRES

204 Participants

58 Mandataires de justice

43 Collaborateurs de mandataires de justice

103 Associés correspondants

Depuis 2005, l'IFPPC propose à ses membres un service de consultation juridique qui, dès sa création, a eu pour objectif de :

- Rapprocher notre profession de l'Université.
- Offrir aux universitaires des cas pratiques.
- Apporter aux administrateurs et mandataires judiciaires une solution à leurs interrogations dans l'application du droit tout en contribuant à l'harmonisation des pratiques.
- Diffuser les avis à tous les membres à travers le Bulletin et le site Internet de l'Institut.

En 10 ans, ce sont ainsi plus de 300 consultations qui ont été produites par une équipe quatre professeurs qui se relaient toute l'année afin de répondre aux demandes des professionnels :

- **Pierre-Michel LE CORRE, Professeur agrégé à l'Université de Nice**
- **François-Xavier LUCAS, Professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne**
- **Michel MENJUCQ, Professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne**
- **Philippe PETEL, Professeur à la Faculté de Droit de Montpellier**

Toutes ces consultations sont disponibles sur le site Internet de l'IFPPC pour nos adhérents.

LE CHIFFRE

36 Consultations rendues en 2015

LA COMMISSION PARITAIRE DE LA CCN

La Convention collective nationale du personnel des administrateurs et des mandataires judiciaires (IDCC 2706- Brochure n°3353) a été signée le 20 décembre 2007 et étendue par arrêté en date du 24 juillet 2008.

Toute étude d'administrateur judiciaire et mandataire judiciaire adhérente ou non aux trois syndicats patronaux signataires doit appliquer les textes conventionnels étendus lorsqu'ils sont plus favorables que les dispositions du contrat de travail du salarié.

Depuis sa création, chaque mois, deux Professionnels membres de l'IFPPC participent aux réunions de la commission paritaire et font vivre le dialogue social.

Cette année a été particulièrement dense avec la négociation de plusieurs nouveaux avenants à savoir :

- Avenant de mise en place d'une complémentaire santé obligatoire
- Avenant sur les salaires
- Mise en place du '*Certificat de qualification professionnelle « Gestionnaire social en procédure collective »*'

LE COMITÉ PERMANENT DES DILIGENCES

Le Comité permanent des diligences a pour objectif de réunir tous les mois des professionnels du droit des procédures collectives, sous l'animation d'un Président et accompagné d'un Professeur d'Université, parfois pour répondre à des études sollicitées par le Conseil d'Administration, mais le plus souvent, continuer son œuvre de rédaction de recommandations destinées à l'usage des Mandataires de justice en vue d'unifier, améliorer et perfectionner leur savoir-faire professionnel, au fil des nombreuses évolutions des textes.

Membres du Comité permanent des diligences

PRÉSIDENT :

- Christophe BIDAN, Administrateur Judiciaire

MEMBRES PROFESSIONNELS :

- Jean-Pierre ABBADIE, Mandataire Judiciaire
- Michel ASTIER, Mandataire Judiciaire
- Yves BOURGOIN, Administrateur Judiciaire
- Nadine BREION, Mandataire Judiciaire
- Marie-Laetitia CAPEL, Mandataire Judiciaire
- Pierre DELATTRE, Mandataire Judiciaire
- Jean-Jacques DESLORIEUX, Mandataire Judiciaire
- Nicole ELLEOUET, Mandataire Judiciaire

- Philippe FROEHLICH, Mandataire Judiciaire
- Evelyne GALL, Mandataire Judiciaire
- Nathalie GUYOMARD, Administrateur judiciaire
- Emmanuel LOEUILLÉ, Mandataire Judiciaire
- Christophe MANDON, Mandataire Judiciaire
- Patrick PRIGENT, Administrateur Judiciaire
- Odile STUTZ, Mandataire Judiciaire

MEMBRES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS :

- Philippe PETEL, Professeur de Droit à l'Université de MONTPELLIER
- Pascal SIGRIST, Avocat

Le guide 2016 des diligences et recommandations



L'année 2015 est particulière pour le Comité permanent des diligences puisque il a été l'occasion de publier une nouvelle édition de cet ouvrage mythique pour la profession.

Ce guide est proposé de manière plus aérée, car les références légales et réglementaires jusqu'à présent reproduites in extenso sont accessibles au moyen d'un simple lien.

Il reprend les dernières études révisées et mises à jour et comprend également les travaux réalisés au titre des changements issus de l'ordonnance du 12 mars 2014.

Pour télécharger le Guide des diligences 2016, rendez-vous sur : www.ifppc.fr

LES CHIFFRES

- 10** Réunions du Comité
- 631** Téléchargements uniques du Recueil
- 3618** Téléchargements au total
- 1084** Liens hypertextes vers Légifrance insérés

L'année 2015 a été l'occasion pour l'IFPPC de renforcer d'anciens partenariats en d'en nouer de nouveaux.

Cet engagement traduit la volonté pour les administrateurs et mandataires judiciaires de toujours mieux accompagner les entrepreneurs en difficulté.

Le Journal Les Echos

Les Echos Les Echos, premier quotidien Economique et Financier, et véritable outil d'informations, a pour vocation de permettre à ses lecteurs d'accéder à toute l'actualité internationale et nationale.

Les Echos dans sa volonté d'accompagner les administrateurs et mandataires judiciaires, a souhaité donner une visibilité supplémentaire à sa rubrique papier du vendredi « fusions, cessions, acquisitions, ... » en créant une plateforme entièrement dédiée à la publication d'annonces de cession d'entreprises en difficultés.

Cette solution en ligne, consultable gratuitement, permet à des milliers de repreneurs potentiels d'accéder à l'ensemble de ces annonces.

L'équipe « Légale et judiciaire » des Echos a ainsi participé à tous les événements de l'IFPPC.

Par ailleurs, quatre articles « paroles d'experts », rédigés par l'IFPPC, ont été diffusés dans les colonnes du journal en 2015 :

- *Des administrateurs et mandataires judiciaires, pour quoi faire ?*
- *Défaillance d'un client : Quels remèdes possibles pour un créancier ?*
- *L'insaisissabilité légale de la résidence principale de l'entrepreneur établie par la Loi Macron.*
- *Comment mieux accompagner le chef d'entreprise en liquidation ?*

L'association APESA



Le dispositif APESA (Aide Psychologique pour les Entrepreneurs en Souffrance psychologique Aigüe) a été créé en 2013

afin de proposer un soutien psychologique au chef d'entreprise en difficulté. Il permet le signalement des entrepreneurs en détresse psychologique par les mandataires de justice, greffiers et juges, préalablement formés à la détection de la crise suicidaire, afin que l'aide nécessaire leur soit proposée, puis apportée au cours de cinq séances entièrement gratuites avec un psychologue.

L'enjeu de ces deux structures est de permettre aux chefs d'entreprise d'accéder à l'aide de professionnels, plutôt que se replier sur soi. Ces solutions constituent un enjeu considérable pour ces dirigeants ; mais également un enjeu collectif de croissance et d'emploi en France.

L'association 60 000 Rebonds



Elle aide les entrepreneurs, fragilisés par une liquidation, à rebondir

dans un nouveau projet entrepreneurial ou salarié. Une équipe bénévole qualifiée propose un parcours d'accompagnement composé de sessions de coaching certifié, d'un suivi par un parrain / entrepreneur et de groupes d'échanges et de développement (GED). Ce programme a déjà montré son efficacité avec un taux de rebond évalué à 75%.

Le Bulletin de l'Institut



Retrouvez chaque trimestre, en 20 pages, toute l'actualité de l'IFPPC, des mandataires de justice et du droit des entreprises en difficulté. L'année 2015 a été l'occasion de faire évoluer la maquette et le graphisme de la revue historique de l'Institut.

Le Petit dictionnaire de l'entreprise en difficulté – 3^{ème} édition



En plus de 200 mots clés définis de manière synthétique et précise, ce Petit dictionnaire présente les différents acteurs, organes et actions, visés par les procédures de prévention des difficultés et de traitement des entreprises en difficulté. Cette troisième édition permet d'appréhender les caractéristiques de la loi de sauvegarde de 2005, les ordonnances de 2008, de 2014 et même la loi Macron !

TOUS LES TERMES JURIDIQUES ET PRATIQUES

3^e édition



Celui-ci est disponible à la commande sur le site internet de La Documentation française.

Par ailleurs, les bulletins sont également disponibles de façon interactive sur le site de l'IFPPC en téléchargement.

Le nouveau site Internet

L'IFPPC a développé cette année un tout nouveau site Internet pourvu de nombreuses nouvelles fonctionnalités.

Celui-ci poursuit une double finalité :

- Permettre aux adhérents de l'Institut d'accéder facilement à tous les contenus et informations.
- Faciliter l'administration des divers événements par l'édition automatique des factures et attestations de présences dès l'inscription et disponibles sur l'espace personnel de chaque adhérent.

En termes de contenu, les rubriques déjà connues seront toujours présentes :

- La présentation de l'IFPPC et de ces activités
- La présentation des événements de l'IFPPC avec inscription en ligne
- La présentation du catalogue des formations de l'IFPPC avec un agenda pour celles à venir

- L'accès aux consultations, aux Bulletins et aux recommandations du Comité des diligences
- Une bourse à l'emploi
- L'annuaire des adhérents

Ont été ajoutées pour cette nouvelle version une petite présentation des « Métiers des entreprises en difficulté » à destination du grand public et des informations sur la Convention collective avec les textes de références disponibles à destination des professionnels.

Afin de s'adapter aux nouveaux usages tactiles, le site est désormais consultable dans plusieurs versions en fonction du support (tablette, smartphone,...) sans pour autant perdre en navigabilité.

LES CHIFFRES

830

1332

760

572

12000

Bulletins de l'Institut diffusés par trimestre
Petits dictionnaires diffusés
Diffusés par l'IFPPC
Vendus par La Documentation Française
Visiteurs sur le site Internet par mois

Janvier-Mars : Multiples démarches, entretiens et auditions du Bureau de l'IFPPC, auprès des rédacteurs, de Parlementaires, du CNAJMJ, des autres syndicats professionnels, et de toutes personnes concernées par le projet de loi Macron.

Le 12 janvier : Recrutement d'Auréliano BOCCASILE, en qualité de Secrétaire général de l'IFPPC, en remplacement de Dominique MÉLÈS qui quittera sa fonction le 31 mars 2015. Bienvenue à l'un, bonne retraite à l'autre.

Le 26 janvier : 10e Entretiens de la sauvegarde

Le 24 janvier : Article dans le journal «Les Echos» : 'Des administrateurs et mandataires judiciaires, pour quoi faire ?'

Le 11 mars : En vue de l'examen du projet de loi pour la croissance et l'activité par le Sénat, audition de l'IFPPC par M. François Pillet, sénateur, rapporteur du volet justice, professions et droit des affaires.

Le 12 mars : Colloque sur « Le créancier et la procédure collective ; Créanciers : comment défendre vos droits face à une procédure collective ? ». Grand succès pour ce nouveau rendez-vous qui a réuni 230 participants.

Article dans le journal « les Echos » : « Défaillance d'un client : quels remèdes possibles pour le créancier ? »

Le 13 mars : Rencontre de Me François Legrand avec l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS).

Du 19 au 22 mars : Conseil d'administration décentralisée de mi-mandat.

Le 25 mars : En vue de la réforme du tarif souhaitée par Bercy, réunion d'un groupe de travail à la Chancellerie sur le sujet de la rémunération. Premier point sur l'application du tarif actuel et ses possibles évolutions.

Le 26 mars : AGO de l'IFPPC, en l'honneur de Dominique Mélès, Secrétaire Général de l'IFPPC, parti à la retraite le 31 mars dernier. 170 adhérents ont fait le déplacement afin de lui rendre hommage après 17 ans d'engagement sans faille au sein de notre Institut.

Les 27 mars et 16 avril : Comité permanent des diligences : Finalisation des dernières recommandations avant réédition du recueil.

Le 10 avril : Participation de Maîtres François DESPREUX et Thierry MONTERAN au colloque organisé par l'Université de Caen Basse-Normandie sur « Les Plans ».

Le 16 avril : Réunion de travail sur le tarif à l'IFPPC en présence, de Messieurs Joël MICHEL et Bertrand WEISS, ainsi que Maîtres Patrice BRIGNIER et LEGRAND

Le 20 Avril : Soutien des candidats membres de l'IFPPC pour l'élection des professionnels aux Commissions Nationales d'Inscription et de Discipline des Administrateurs Judiciaires et des Mandataires Judiciaires (CNIDAJ & CNIDMJ)

Le 23 avril : Conseil d'administration de l'IFPPC, avec notamment à l'ordre du jour, la loi Macron et le tarif.

Le 7 mai : Conseil d'administration de l'ASINCA suite à l'abandon en 2015 de la convention triennale de soutien de l'activité de l'IFPPC par la Caisse des Dépôts.

Mars-Avril-Mai : Lancement d'un nouveau cahier des charges et appel d'offres afin de développer le nouveau site Internet www.ifppc.fr

Mobilisation continue auprès de toutes les personnes concernées, et avec le Conseil National, sur le projet de projet de loi Macron.

Le 28 mai : Participation de l'IFPPC au congrès national de l'UNAPL.

Le 28 mai et le 25 juin : Comité permanent des diligences : Finalisation des dernières recommandations avant réédition du recueil.

Le 18 et 19 juin : Intervention remarquée de Me François LEGRAND, Président de l'IFPPC, à l'atelier « Statut et tarif » du Congrès national du CNAJMJ à La Colle sur Loup.

Le 25 juin : Rencontre à la Chancellerie avec Mme Anne-Cécile SOULARD, Cheffe du Bureau du droit de l'économie des entreprises concernant la préparation des décrets sur le tarif faisant suite à la loi Macron.

Le 1er Juillet : Recrutement de Mme Bakhta BENAHMIDA en tant que secrétaire de l'IFPPC.

Le 9 juillet : Conseil d'administration de l'IFPPC et audition des candidats 'têtes de liste' aux élections du CNAJMJ en vue de la désignation de la liste des candidats représentant l'Institut au sein du Conseil National.

Juin-juillet : Développement du nouveau site Internet www.ifppc.fr en ligne à la rentrée.

Lancement des inscriptions pour le 32ème Congrès de l'IFPPC à Séville.

Le 1er septembre : Mise en ligne du nouveau site Internet de l'IFPPC, www.ifppc.fr.

Du 17 au 20 septembre : 32ème Congrès de l'IFPPC à Séville

Le 2 septembre : Audition de l'IFPPC par M. le Sénateur Jean-Jacques Hyst relative au projet de loi de ratification des ordonnances du 12 mars et du 26 septembre 2014 portant réforme de la prévention des difficultés des entreprises et des procédures collectives difficulté des entreprises.

Le 24 septembre, le 15 octobre et le 19 novembre : Comité permanent des diligences : Travaux sur l'insaisissabilité de la résidence principale et Comités de créanciers.

Le 1er octobre : Réunion du Conseil d'administration de l'IFPPC qui s'est prononcé favorablement pour accorder son soutien à une liste commune à tous les syndicats.

Le 8 octobre : Réunion de travail à la Chancellerie avec Mme Anne-Cécile SOULARD, Cheffe du Bureau du droit de l'économie des entreprises concernant la préparation des décrets de la Loi Macron relatifs au tarif et l'accès à la profession.

Le 9 octobre : Réunion avec l'association 60 000 Rebonds afin de mettre en place un partenariat permettant aux entrepreneurs « post-faillite » de rencontrer des bénévoles de l'association et favoriser leur « Rebond ».

Le 14 octobre : Bilan des douze derniers mois de formations IFPPC avec l'UT1.

Du 10 au 23 octobre 2015 : Election du représentant des Collaborateurs-stagiaires au CA de l'IFPPC.

Du 22 au 26 octobre : Conseil d'administration à distance prenant acte de la rupture de la liste commune à tous les syndicats précédemment approuvé et validation de la liste IFPPC pour les élections au CNAJMJ

Le 26 octobre : Lancement des inscriptions pour le colloque national 'La comptabilité de l'entreprise en difficulté' sur www.ifppc.fr

Le 30 octobre : Publication d'un «Avis d'expert» sur l'insaisissabilité légale de la résidence principale dans le journal « Les Echos ».

Le 2 novembre : Envoi d'un exemplaire gratuit du « Petit dictionnaire de l'Entreprise en difficulté – 3ème Edition » à tous nos adhérents.

Le 23 novembre : Dernière réunion du Conseil d'administration et de l'Assemblée Générale de l'ASINCA ayant pour ordre du jour la dissolution de l'association suite à la fin du partenariat historique entre la Caisse des Dépôts et l'IFPPC.

Le 26 novembre : Conseil d'administration de l'IFPPC.

Le 27 novembre : Participation de l'IFPPC au Congrès national de l'UNAPL (Union Nationale des Professions Libérales).

Le 3 décembre : 1^{ère} réunion de la Commission du portail AJMJ créée par le Conseil d'administration de l'IFPPC

Le 7 décembre : Colloque 'La comptabilité de l'Entreprise en difficulté'.

Le 9 décembre : Audition de l'IFPPC par Mme UNTERMAIER, Rapporteuse de la mission d'information sur l'application de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques.

Dépouillement des élections CNAJMJ

Le 17 décembre : Comité permanent des diligences : Travaux sur l'insaisissabilité de la résidence principale et Comités de créanciers. Mise en ligne des dernières recommandations sur l'insaisissabilité de la résidence principale.